

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis N° 07/2016

Intitulé

Acquisition et installation de quatre panneaux lumineux graphiques et mise en place d'un service d'information communal

Monsieur le président

Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission ad hoc concernant l'objet cité s'est réunie le lundi 30 mai 2016 dans la salle du conseil. Lors de cette installation M Antoine Chamot, président du Conseil communal, nous a formulé les rappels d'usage et la commission s'est constituée comme suit :

Présidente : Mme Adriana BREWSTER
Membre : M Pierre CURCHOD
Rapporteur : Bertrand Martinelli
Absent : Alexandre CEVEY (excusé)
Nicolas MOJON

Mme Hochstrasser municipale, en charge du dossier, nous a présenté en détail ce préavis. Elle a commenté celui-ci et répondu à nos questions et remarques de manière satisfaisante. Deux réponses ont été transmises par mail après la séance.

Le présent préavis traite de l'acquisition de panneaux lumineux graphiques et de l'implantation d'un service d'information communal moderne et fiable.

En 2003, la commune du Mont-sur-Lausanne a fait le choix de l'acquisition de trois panneaux de bienvenue placés à trois axes principaux dans la Commune. La mise en place de ces nouveaux panneaux intervient dans un moment où la Commune cherche à renforcer ses modes de communications : 4Coins, Site internet. Depuis plusieurs années les sociétés locales demandent de disposer de ce type de support de communications. La Commune constate un manque de moyens permettant la diffusion rapide d'informations générales et d'intérêt public (votations, communications diverses, etc.), mis à part un site internet qui est en pleine refonte.

A plusieurs reprises, les membres de la Commission de mobilité (interne à la Municipalité et aux services) ont exprimé leur désir de voir la Commune du Mont de s'équiper de panneaux d'informations électroniques qui sont un réel outil de communication.

A titre d'essai, la Commune du Mont a testé un panneau pendant quinze jours, en automne 2015, à la route de Lausanne devant l'Administration communale. Le bilan a été évalué par la Municipalité tout en tenant compte de remarques constructives.

Quatre emplacements ont été retenus, Rte de Cugy, Rte de Lausanne, à droit du bâtiment de l'Administration communale, Ch de Rionzi et route de la Blécherette. La commission prend note que l'emplacement se fait sur le domaine public et que les normes de sécurité concernant la circulation routière ont été prise en compte. Néanmoins, la commission s'est questionnée sur les effets concernant la sécurité vis-à-vis de l'emplacement panneau devant l'administration. Elle prend note

néanmoins que les informations ne seront pas défilantes, donc à même de perturber les conducteurs de véhicule.

La gestion des informations se fera par le Greffe communal en coordination avec l'ensemble des Services de la commune. Les informations pourront être mises de manière commune sur les quatre panneaux ou séparément selon les situations. Celles-ci pourront être de trois types :

- Information en lien avec les manifestations dans la commune (Société locale, etc..) ou de séance officielle (ex : séance du conseil)
- Information d'utilité publique (ex : plan canicule)
- Information en lien avec des événements spécifiques (ex : route fermée)

Concernant le type de panneau retenu la commission prend note que c'est un système contractuel évolutif qui a été retenu, c'est-à-dire que les évolutions concernant ce type d'appareil (alimentation solaire, recto-verso, changement de type d'inscription) pourront être adaptées progressivement permettant une mise à jour technique. Elle retient aussi que le choix s'est porté sur un prestataire local, à même de répondre rapidement en cas de problème. Ce type de panneau est déjà utilisé dans plusieurs communes Vaudoises dont certaines de la couronne Lausannoise (Bussigny, Crissier, Chavannes-près-Renens) et semble donner satisfaction.

En conclusion, la commission à l'unanimité des membres présents, propose au Conseil communal du Mont-sur-Lausanne d'adopter le présent préavis N°07/2016 tel que présenté, soit :

- de prendre acte de la décision de la Municipalité de conclure un contrat de location évolutive pour la mise à disposition de quatre panneaux lumineux et de porter la charge correspondante au budget dès 2017 ;
- d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'effectuer les travaux de raccordements électriques et de génie civil pour l'installation des quatre panneaux lumineux et de lui accorder, pour ce faire, un crédit de CHF 58'220.-, montant à financer par les liquidités courantes de la Commune ou par voie d'emprunt. L'amortissement interviendra dès l'acquisition en une fois par prélèvement sur le compte de bilan 9282.10 (réserve générale).

La présidente : Mme Adriana BREWSTER

Membre : M Pierre CURCHOD

Rapporteur : Bertrand Martinelli

Le Mont-sur-Lausanne, le 17 juin 2016